

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité de Ham-Sud

Procès-verbal de la session régulière du Conseil Municipal, tenue le lundi 3 juillet 2017, à 20h à la salle communautaire située au 9, chemin Gosford Sud, Municipalité de Ham-Sud.

Sont présents : Diane Audit Goddard, conseillère, Luc St-Laurent, conseiller, Pascal Moreau, conseiller et Jean Laurier, conseiller, formant quorum sous la présidence de Serge Bernier, maire suppléant.

Est également présente : Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent :

1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée
20170703-01

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que l'assemblée soit ouverte à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Adoption de l'ordre du jour
20170703-02

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière tel que présenté en ajoutant le point **7.8 Nomination d'un maire suppléant** :

- 1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées**
 - 3.1 Séance régulière du 5 juin 2017
 - 3.2 Séance extraordinaire du 12 juin 2017
- 4. Invités ou informations du maire**
- 5. Finances**
 - 5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale
 - 5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 5 juin 2017
 - 5.3 Comptes à payer de la Municipalité
 - 5.4 Salaires payés de la Municipalité
 - 5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 30 juin 2017
- 6. Comités**
- 7. Dossiers à traiter**
 - 7.1 Élection au poste de maire
 - 7.2 Autorisation Destruction de documents
 - 7-3 Adoption de la charte de la bienveillance des personnes âgées de l'Estrie
 - 7.4 Demande de contribution – Promotion Estrienne pour initier une nouvelle équité sociale
 - 7.5 Contribution FADOQ – Les Montagnards lors de la location de salle
 - 7.6 Offre de services – Vidange municipalisée fosse septique
 - 7.7 Tirage Centre équestre

- 7.8 Nomination d'un maire suppléant
- 8. Avis de motion**
- 9. Règlements**
 - 9.1 Projet règlement 2017-11 modifiant le règlement 2014-05 relatif à la circulation et au stationnement.
- 10. Varia**
- 11. Période de questions**
- 12. Clôture et levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées

3.1 Séance régulière du 5 juin 2017 20170703-03

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 Séance extraordinaire du 12 juin 2017 20170703-04

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Invités ou informations du maire

Le maire suppléant transmet diverses informations aux membres du conseil et mentionne qu'il n'y a aucun invité à la présente session du conseil.

5. Finances

5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale 20170703-05

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'accepter la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 30 juin 2017 d'une somme de 1 851.58 \$ dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 5 juin 2017 20170703-06

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'accepter la liste des chèques émis du 5 au 19 juin 2017 d'une somme de 4 230,77 \$ faisant suite à la séance régulière du 5 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Comptes à payer de la Municipalité 20170703-07

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'accepter la liste des chèques à émettre au 3 juillet d'une somme de 135 748.14 \$ pour le paiement des différents fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Salaires payés de la Municipalité 20170703-08

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de 7 727.08 \$ émis du 7 au 28 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 30 juin 2017

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 30 juin 2017.

6. Comités

Les membres du conseil résumant les rencontres auxquelles ils ont assisté et font état de l'avancement de leurs dossiers.

7. Dossiers à traiter

7.1 Élection au poste de maire

CONSIDÉRANT la démission de monsieur le maire Georges St-Louis en date du 6 juin 2017 et effective le 9 juin 2017, la vacance au poste de maire a été constaté lors de la séance spéciale du 12 juin 2017.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 336 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, édictant que les membres du Conseil doivent combler la vacance au poste de maire dans les trente (30) jours de l'avis de vacance au poste de maire, les membres du conseil ont convenu d'élire l'un d'entre eux au scrutin secret ;

A la clôture de la période de dépôt des candidatures à 16 h le 3 juillet 2017, les personnes suivantes, membres du Conseil municipal, ont déposé leur candidature pour l'élection par cooptation au poste de maire, savoir :

- Serge Bernier

Puisqu'un seul membre du conseil a déposé sa candidature pour le poste de maire, les membres du conseil conviennent entre eux de ne pas procéder au vote et d'accepter d'un commun accord la candidature de Monsieur Serge Bernier.

Proclamation d'élection

La directrice générale de la municipalité PROCLAME Monsieur Serge Bernier, maire de la municipalité de Ham-Sud et ce jusqu'au scrutin de la prochaine élection régulière, soit le 5 novembre 2017.

Assermentation

Suite à cette proclamation, Monsieur Serge Bernier prête le serment qu'il exercera la fonction de maire conformément à la Loi.

7.2 Autorisation Destruction de documents 20170703-09

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu ;

D'autoriser la destruction des documents d'archives inclus dans la liste préparée par l'archiviste Michel Hamel le, laquelle liste respecte les délais de conservation reconnus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7-3 Adoption de la charte de la bientraitance des personnes âgées de l'Estrie 20170703-10

ATTENDU QUE la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;

ATTENDU QUE les personnes qui oeuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance;

Il est proposé par et résolu;

QUE la municipalité s'efforce d'offrir un environnement exempt de maltraitance;

QUE la municipalité accueille les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;

QUE la municipalité communique avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;

QUE la municipalité favorise l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits;

QUE la municipalité les implique dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;

QUE la municipalité soit à l'écoute de leurs besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques;

QUE la municipalité soutienne les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;

QUE la municipalité travaille en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;

QUE la municipalité convienne d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.4 Demande de contribution – Promotion Estrienne pour initier une nouvelle équité sociale
20170703-11**

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

De ne pas contribuer à la demande de soutien financier pour le Colloque de formation préparatoire aux élections.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.5 Contribution FADOQ – Les Montagnards lors de la location de salle
20170703-12**

Il est proposé par le la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

De verser 10 % des revenus de location de salle à l'organisme FADOQ – Les Montagnards de Ham-Sud à compter de ce jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.6 Offre de services – Vidange municipalisée fosse septique
20170703-13**

Il est proposé par le conseiller Luc St-Laurent et résolu :

D'accepter l'offre de services de Karine Thibault pour valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques, qui cadre dans la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 – MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.7 Tirage Centre équestre
20170703-14**

Il est proposé par le conseiller Luc Saint-Laurent et résolu :

De ne pas contribuer financièrement pour le tirage d'un camp équestre organisé par les loisirs de Saint-Camille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.8 Nomination d'un maire suppléant
20170703-15**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddardet résolu :

De nommer Luc Saint-Laurent à titre de maire suppléant à compter des présentes et qu'en conséquence, il soit autorisé à signer les billets, chèques, effets de banque et autres documents officiels de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Avis de motion

9. Règlements

**9.1 Projet règlement 2017-11 modifiant le règlement 2014-05 relatif à la circulation et au stationnement.
20170703-16**

Dispense de lecture de ce règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

Que le « Projet Règlement 2017-11 modifiant le règlement 2014-05 relatif à la circulation et au stationnement », lequel est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Varia

11. Période de questions

Un citoyen s'informe concernant l'offre de service – Vidange municipalisée des fosses septiques au point 7.6

**12. Clôture et levée de l'assemblée
20170703-17**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

Que la séance soit levée à 20h18

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier, Maire

RÉSOLUTION 20170703-16

ANNEXE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

PROJET RÈGLEMENT 2017-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement 2014-05 relatif à la circulation et au stationnement;

ATTENDU QUE la mise en place d'une réduction de la limite de vitesse sur une portion de la route 257 Ouest donne lieu à une modification de ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite préciser des dispositions concernant le stationnement en période hivernale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Luc Saint-Laurent lors de la séance du 5 juin 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Le Règlement 2014-05 relatif à la circulation et au stationnement est modifié comme suit :

Article 1.

L'article 19 – Stationnement interdit est modifié en ajoutant les points suivant à la suite de l'alinéa 12:

13. Sur le côté pair de la chaussée pour la portion de la route 257 Ouest où la vitesse est réduite à 50 km/h;
14. Entre le 15 novembre et le 15 avril pour la portion de la route 257 Ouest où la vitesse est réduite à 50 km/h.

Article 2

L'article 25– Travaux de voirie et enlèvement de la neige est modifié en remplaçant l'alinéa 1 comme suit :

Sauf dans les endroits prévus à cette fin, il est défendu à tout conducteur de stationner un véhicule :

1. À un endroit où il pourrait gêner l'enlèvement de la neige, le déneigement ou le déglacage des rues.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Serge Bernier
Maire suppléant

Marie-Pier Dupuis
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière
